



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **MARDI 6 JUILLET 2021**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2021.

1. URBANISME - Programmation d'aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords - Présentation par le Cabinet PréAU
2. CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal
3. FINANCES - Budget Ville 2021 - Attribution de subventions à des associations
4. MUSÉE - Demande de subvention Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour la restauration d'œuvres d'art
5. AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de parcelles appartenant à M. Francis Lucas (Vallée des Granges)
6. AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de parcelles appartenant à Mme Monique Cotiniaux (vallée des Granges)
7. AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition d'un terrain appartenant à M. Frédéric Le Chequer (rue du Bas Bourgneuf)
8. AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente d'un terrain nu situé 5, rue Michel à Dinan
9. AFFAIRES GENERALES - Transfert amiable de propriété - rue Roger Vercel - Parcelles Section AO n° 688, 690 et 700
10. RESSOURCES HUMAINES - Nomination des assistants de prévention
11. RESSOURCES HUMAINES - Créations de postes
12. DINAN AGGLOMERATION - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation de membres
13. DINAN AGGLOMERATION - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 30 juin 2021

Le Maire,
Didier LECHIEN

PJ : 13 rapports

NB : Port du masque obligatoire, respect des gestes barrières.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à B. LAGREE), Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

URBANISME - Programmation d'aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Afin de définir les principes du futur aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords, la commune de Dinan a engagé, en septembre 2020, une étude de programmation qui s'est conclue par le comité de pilotage du 28 juin 2021. Cette mission de programmation a été confiée à l'Atelier PréAU, bureau d'études en urbanisme et programmation des espaces publics qui s'est associé à l'atelier de paysage Campo et à l'agence Post, architecte du patrimoine. Elle a pour but de questionner les ambiances, les usages et la circulation de cet espace public en vue de sa requalification.

L'étude s'est déroulée en trois phases :

- Phase 1, de juillet à décembre 2020 : état des lieux et diagnostic
- Phase 2, de janvier à avril 2021 : élaboration de scénarios
- Phase 3, de mai à juillet 2021 : élaboration du programme détaillé à partir du scénario retenu

La municipalité a souhaité que ce projet se construise de manière concertée. Ainsi, plusieurs rendez-vous de concertation ont eu lieu :

- Un « diagnostic en marchant » pour découvrir et partager les impressions du site.
- Une enquête pour affiner les besoins et envies des habitants, riverains et commerçants.
- Des entretiens avec les « acteurs » de la place (EHPAD, Paroisse, office de tourisme, la Maison Pavie, service déchets de Dinan Agglomération, Police municipale, élus, ...).
- Trois ateliers avec le comité d'accompagnement, composé d'un panel représentatif d'habitants, de riverains et de commerçants.

Ce temps d'étude, de réflexion et d'exploration a été jalonné par des temps d'échanges en groupe de travail au sein de la collectivité (3 comités techniques et 3 comités de pilotage), avec les concessionnaires réseaux et les partenaires du projet (Architecte des Bâtiments de France, Service Régional de l'Archéologie, SDIS, ...).

Les constats partagés

- Un espace principalement occupé par la voiture faisant de cette place un parking représentant moins de 1 % de l'offre en stationnement du centre-ville.
- Des conflits d'usages entre la circulation motorisée, les circulations piétonnes et les cérémonies religieuses.
- Des parcours piétons et cycles difficiles.
- Un aménagement qui ne correspond pas aux standards du centre historique.

Les orientations issues de la concertation

- Conserver l'esprit « village » de la place, cher aux habitants et aux commerçants.
- Mettre en valeur la basilique Saint-Sauveur par la création d'un véritable parvis, la suppression du stationnement sur les pourtours du monument et une meilleure mise en perspective de l'édifice.
- Affirmer le lien vers le Jardin Anglais et le panorama.
- Prioriser une ambiance piétonne, libre et sécurisée.
- Assurer la mise en accessibilité de l'espace public par un aménagement confortable et des cheminements praticables pour les personnes à mobilité réduite.
- Maintenir les accès riverains, livraisons, accès et stationnement PMR, véhicules de secours, par un système de bornes rétractables.

Le programme

A partir du diagnostic partagé, quatre scénarios ont été proposés et approfondis entre février et avril 2021. A l'appui des différents avis, c'est le **scénario « Un haut lieu du centre-ville »** qui a été choisi.

Ce scénario valorise la place Saint-Sauveur comme « l'une des plus belles places de Dinan ». Le parti pris consiste en un traitement au sol unitaire, de façade à façade, par la suppression de la circulation de transit et une piétonisation de la place en haute saison. La place est ainsi traitée en continuité des espaces publics du centre historique.

Ce scénario présente le meilleur équilibre entre le respect de l'esprit de la place Saint-Sauveur, la perspective d'évolution des ambiances et les nouveaux usages à prendre en compte (parcours sécurisés des piétons, cycles, Personnes à Mobilité Réduite, organisation d'événements, ...).

La sobriété de l'aménagement, la multiplicité d'usages, le maintien des alignements des tilleuls tout en proposant une dé-densification en partie Ouest notamment et la valorisation de la basilique sont les atouts indéniables de ce scénario. Enfin, le projet intègre le lien vers le Jardin Anglais et le panorama sur la vallée de la Rance par une réflexion sur la strate végétale.

Le coût de l'opération est estimé à 2,4 millions d'euros HT.

A partir de ce programme, la commune est en mesure de lancer la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de la conception et de la réalisation du projet d'aménagement définitif.

*

* *

Suite aux réunions de la Commission transition écologique et aménagement en date du 9 juillet, du 23 septembre et du 2 décembre 2020 ainsi que du 13 janvier, du 31 mars, du 19 mai et du 23 juin 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De valider les conclusions de l'étude de programmation.
2. De valider le programme tel que défini ci-dessus.
3. D'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, signer les pièces de ce marché et en réaliser les paiements afférents.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à B. LAGREE), Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

CONSEIL MUNICIPAL – Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal

Rapporteur : Didier LECHIEN

Suite à l'installation de M. ABOUDOU en tant que conseiller municipal lors du précédent conseil, il convient de mettre à jour les membres des commissions, des comités de pilotage ainsi que les représentants de la Ville au sein des associations ou organismes extérieurs.

Par ailleurs, après un an de mandat, des élus peuvent souhaiter modifier les commissions d'instruction dans lesquelles ils sont désignés.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT.

2. De valider la nouvelle composition des instances ci-dessous.

Les commissions d'instruction :

o **Commission Transition Ecologique et Aménagements**

Laurence LE DU-BLAYO, Jacques TOUMINET, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Charles HOUZE, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Cécile PARIS, Bernard LAGREE, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Stéphanie MEAL, Olivier BOBIGEAT, Odile MIEL-GIRESSE, Michel FORGET, Soilihi ABOUDOU.

o **Commission Services aux Habitants et Solidarités**

Stéphanie MEAL, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Christine MASSART, Lydie PATRY, GUY BADOUAL, Christelle BOUVIER, Philippe MORANT, Jérémie MENAR, Didier DERU, Sylvaine CHENE, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Odile MIEL-GIRESSE, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU.

o **Commission Culture et évènementiel**

Joëlle LE GUIFFANT, Philippe MORANT, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, David BRUNET, Christine MASSART, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Anne-Sophie GUILLEMOT, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

o **Commission Finances**

Didier DERU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Joëlle LE GUIFFANT, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Laurence LE DU-BLAYO, Jérémie MENAR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Christine MASSART, Joris SANSON, Michel FORGET, Gérard de MELLON.

Les commissions obligatoires

o **La commission d'appel d'offres**

Président : Le Maire, par délégation : Yannick HELLIO

Membres :

- **5 Titulaires :** Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- **5 Suppléants :** Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU

o **La commission des marchés publics**

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Président : Le Maire

Membres :

- **5 Titulaires :** Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- **5 Suppléants :** Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU

○ La Commission de délégation de services publics et de concession

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Président : Le Maire

Membres :

- **5 Titulaires :** Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- **5 Suppléants :** Dominique ORHANT, Matthieu JOUNEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU

○ La Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Président : le Maire, par délégation : Stéphanie MEAL

10 membres : Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX, Bernard LAGREE, Nathalie MALIDOR, Sylvaine CHENE, Soilihi ABOUDOU, Michel FORGET.

Les comités de pilotage

○ Comité éthique Vidéoprotection

3 Titulaires : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Soilihi ABOUDOU

3 Suppléants : David BRUNET, Lydie PATRY, Jérémie MENAR

○ Comité de pilotage Politique de la ville

Lydie PATRY, Jérémie MENAR, Stéphanie MEAL, Nathalie MALIDOR, Soilihi ABOUDOU

○ Comité de pilotage - Requalification de la place Saint-Sauveur et de ses abords

M. le Maire en tant que Président du COPIL

10 élus municipaux :

- Laurence LE DU-BLAYO, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Odile MIEL-GIRESSE, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Dominique ORHANT ;
- Michel FORGET (suppléant : Joris SANSON-COTINIAUX), Gérard de MELLON.

○ Charte de l'Arbre

Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Guy BADOUAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Michel FORGET.

Délégués dans les organismes extérieurs :

○ Collège Vercel :

2 délégués titulaires : Françoise DESPRES et Soilihi ABOUDOU

2 délégués suppléants : David BRUNET et Christine MASSART

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

FINANCES : Budget Ville 2021 - Attribution de subventions à des associations

Rapporteur : Didier DERU

Chaque année, la Ville de Dinan attribue des subventions aux associations lors du vote du Budget primitif et du budget supplémentaire (la liste des subventions est alors jointe en annexe de ces documents budgétaires). Les demandes de subvention sont étudiées par la commission municipale compétente, selon les critères d'attribution définis par celle-ci.

Cependant, en cours d'année, le conseil Municipal peut également être appelé à attribuer de nouvelles subventions par une délibération spécifique.

En 2021, certains dossiers n'ont pas pu être étudiés en commission pour être intégrés dans les délibérations budgétaires (dossiers incomplets et/ou arrivés tardivement).

L'absence de versement de subvention peut avoir un impact sur leur fonctionnement et leur activité, il convient donc de procéder à leur inscription pour autoriser leur versement.

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Ville pour l'année 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Centre français de secourisme 22 (CFS22)	230 €
Conférence de Saint Vincent de Paul	450 €
France ADOT 22	50 €
Secours catholique Caritas	450 €
Un pas en avant	4 000 €

2. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

MUSÉE – Demande de subvention Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour la restauration d'œuvres d'art

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

En adoptant le budget primitif de l'année 2021, par délibération, le 8 décembre 2020, le Conseil municipal de Dinan a autorisé le financement de restaurations d'œuvres du Musée de Dinan. Conformément aux prévisions du budget primitif 2020, trois tableaux sont en cours de restauration pour un montant de 5 808 € HT.

Ces restaurations ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission scientifique régionale de restauration, réunie les 30 et 31 mars 2021 qui autorise ainsi la Ville de Dinan à solliciter le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour financer ces travaux.

Compte tenu de l'aide pouvant être allouée par le F.R.A.R., le financement de la restauration de ces œuvres pourrait être réparti comme suit :

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 6 juillet 2021

	Coût total HT (en euro)	Aide versée par le F.R.A.R. (en euro)	Coût pour la Ville de Dinan (en euro)
François Bonvin, <i>La porte du Jerzual</i> , 1871, huile sur panneau de bois	1 000,00 €	600,00 €	400,00 €
François Gombeaux, <i>La porte du Jerzual</i> , 2 nd e moitié du XIX ^e siècle, huile sur toile	1 300,00€	780,00 €	520,00 €
Charles Meere, <i>Vue de Dinan depuis le viaduc</i> , 1923, huile sur toile	3 508,00 €	2 104,80 €	1 403,20 €
Total	5 808,00 €	3 484,80 €	2 323,20 €
Répartition du financement en pourcentage	100 %	60 %	40 %

*

**

Suite à la réunion de la commission Culture et Événementiel, en date du 20 mai 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITÉ** de solliciter l'aide financière du F.R.A.R. pour financer ces restaurations d'œuvres.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

AFFAIRES IMMOBILIERES – Acquisition de parcelles appartenant à M. Francis Lucas (Vallée des Granges)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

M. Francis Lucas est propriétaire de parcelles dans la vallée des Granges (ou de la Brancherie) se situant à proximité du complexe de tennis Georges Hervé à Léhon. Il s'agit de la vallée dans laquelle coule le ruisseau de l'Echapt.

M. Lucas a proposé de céder à la Ville des terrains nus situés en zone naturelle à savoir les parcelles :

- AE 152 de 2 426 m²
- AE 153 de 837 m²
- AE 234 de 4 282 m²
- AE 239 de 2 552 m²

L'ensemble de ces parcelles représente une superficie de 10 097 m².

L'acquisition de ces parcelles par la Ville permettrait la création d'un cheminement piéton du rond-point d'Abstatt jusqu'au bourg de Léhon.

Un accord a été trouvé entre la ville et M. Lucas pour une vente des parcelles à un prix global de 3 500€. Les frais notariés seront à la charge de la Ville.

*
**

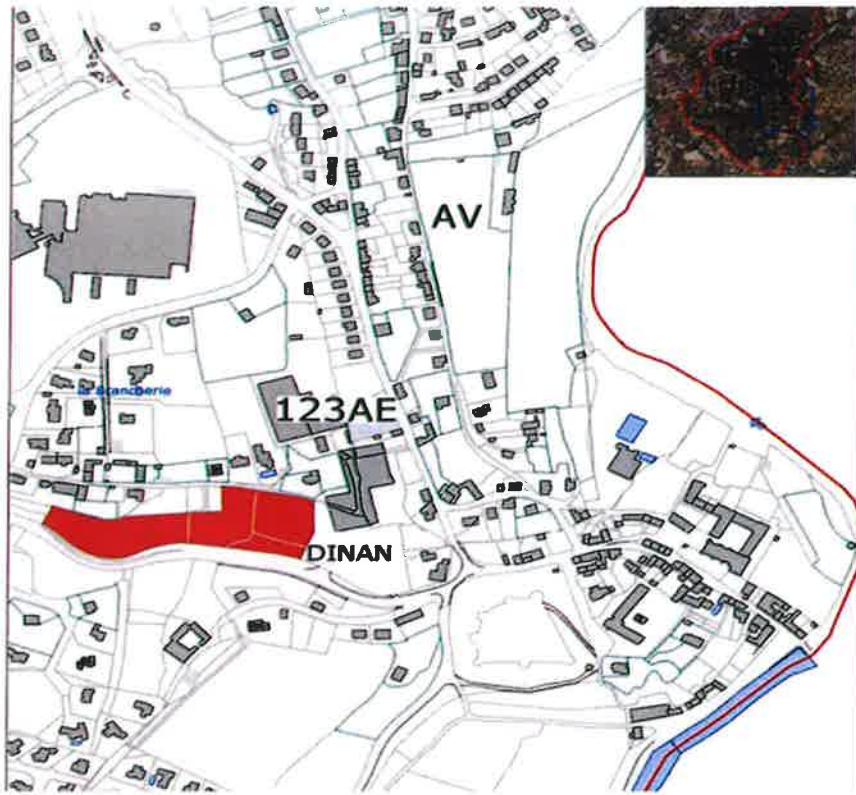
Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE**

1. D'accepter l'acquisition, auprès de M. Francis Lucas, des parcelles susmentionnées à un prix de 3 500 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.





**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

AFFAIRES IMMOBILIERES – Acquisition de parcelles appartenant à Mme Monique Cotiniaux (vallée des Granges)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Mme Cotiniaux est propriétaire de trois parcelles dans le secteur de la vallée des Granges :

- AR 19 (avenue de la Grande Haye) : 937 m²
- AE 148 (Vallée des Granges) : 336 m²
- AH 32 (Vallée des Granges) : 2 995 m²

Mme Cotiniaux, éprouvant des difficultés pour entretenir ses parcelles, a proposé de les céder à la Ville. Ces parcelles sont classées en zone N au PLUi, représentant une superficie totale de 4 268 m².

Un accord a été trouvé entre la Ville et la famille Cotiniaux sur un prix de 0,35 euros/m² soit un montant de 1 500 euros.

Un chemin pédestre pourrait aussi être créé sur la parcelle AH 32.

Les frais notariés seront à la charge de la Ville.

*

**

Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de Mme Monique Cotinaux, des parcelles susmentionnées à un prix de 1 500 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

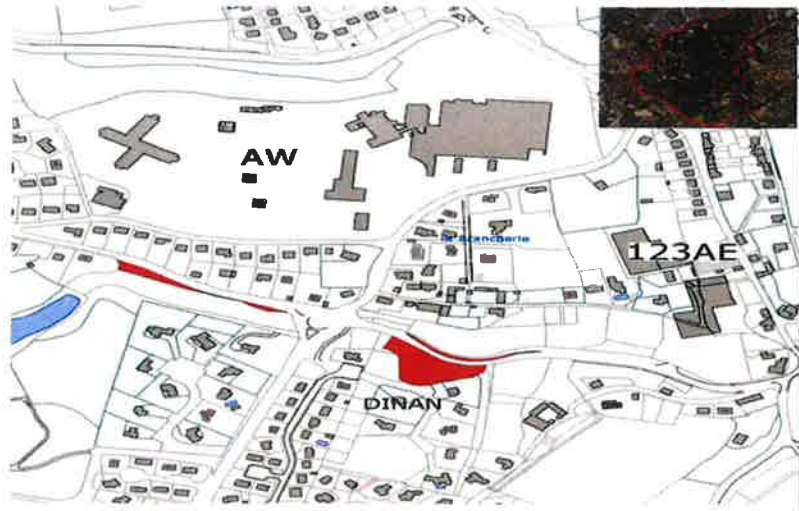
Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Lechien', written over a horizontal line.

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 6 juillet 2021



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

AFFAIRES IMMOBILIERES – Acquisition d'un terrain appartenant à M. Frédéric Le Chequer (rue du Bas Bourgneuf)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

En vue d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans le secteur de la rue du Bas Bourgneuf, constituant notamment un des accès du complexe de tennis « *Georges Hervé* », il a été convenu avec M. Le Chequer le principe d'une cession à la Ville d'une partie de la parcelle AV n° 238. Il s'agit plus précisément de la partie de la parcelle se situant le plus au Nord.

La totalité de la parcelle correspond à une superficie de 537 m² que M. Le Chequer a acquis lui-même tout récemment au prix de 55 000 euros, soit à 102,42 euros/m².

Une fois le terrain acquis, l'aménagement du terrain consisterait en la création d'un parking enherbé style « over green ». Huit places de stationnement pourront être créées. Les murs actuels du terrain pourraient être conservés. Seule une petite partie du mur nécessaire à l'entrée du parking serait à démolir.

M. Le Chequer propose de vendre la moitié du terrain (voir plan joint) soit **268 m²** sur la base du prix d'acquisition de la parcelle soit à **27 450 euros**.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la Ville.

*
**

Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021,

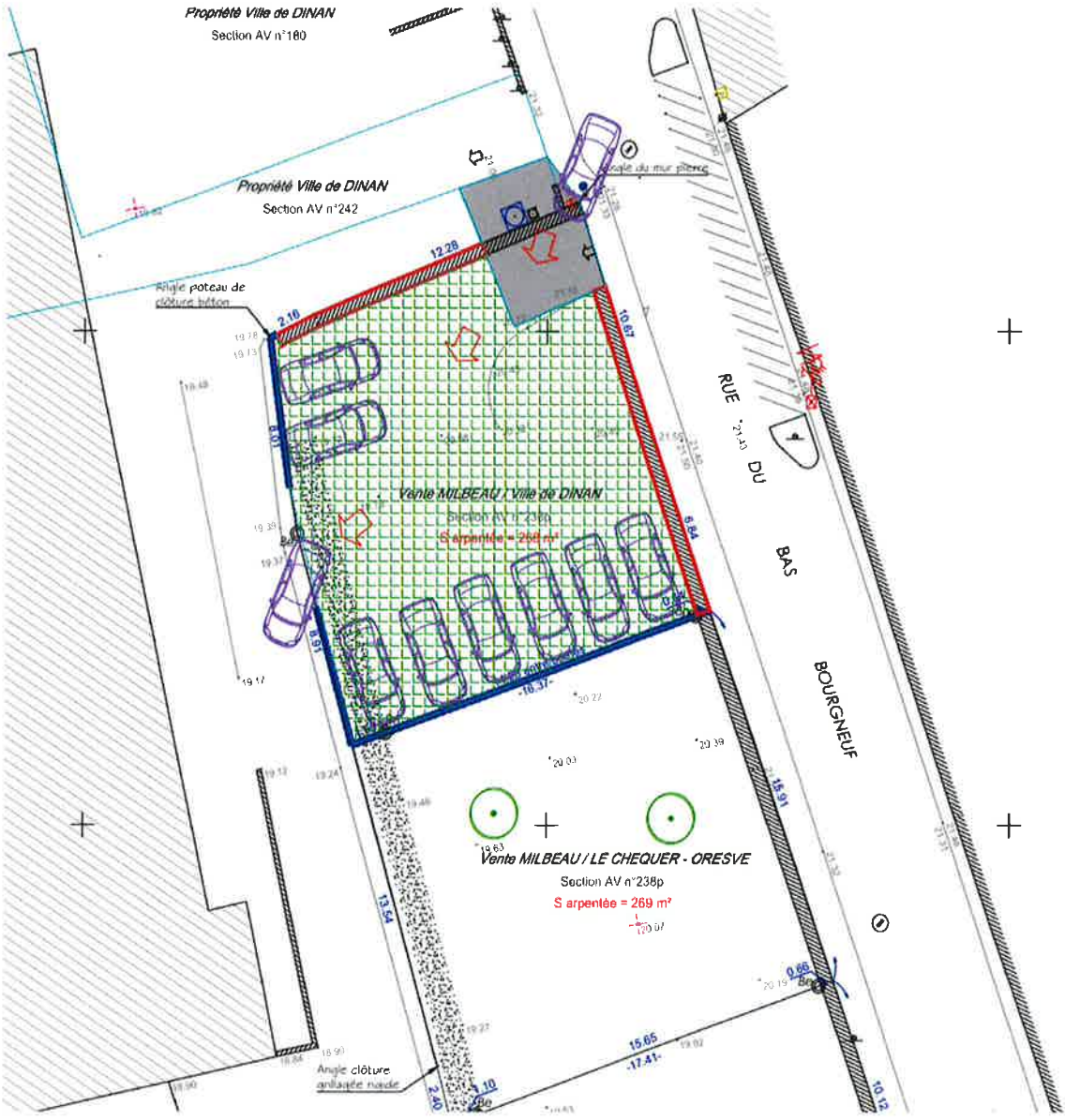
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de M. Frédéric Le Chequer, de la parcelle de 268 m² à un prix de 27 450 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Ville de Dinan
Conseil Municipal du 6 juillet 2021



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente d'un terrain nu situé 5, rue Michel à Dinan

Rapporteur : Jacques TOUMINET

La Ville de Dinan est propriétaire d'un terrain constructible situé 5, rue Michel à Dinan. Il est cadastré section AR n°440 et comprend une superficie de 145 m². Au plan de sauvegarde et de mise en valeur de Dinan, il est destiné à recevoir une construction pour assurer la continuité du tissu urbain dans cette rue.

Le terrain a été estimé par les Domaines à un prix de 13 050 €. Il avait fait l'objet d'une vente aux enchères ayant collecté trois offres correspondant à des projets de constructions différents (habitation principale, habitation secondaire, habitation et commerce).

L'offre retenue par la délibération du 9 février 2021, visant à l'affectation du terrain à une habitation principale n'ayant pu aboutir, les auteurs des deux autres offres ont été recontactés. Un seul maintient son offre en vue d'affecter le terrain à un commerce au rez-de-chaussée et une habitation à l'étage (offre de 13 000 €)

Entretemps, une nouvelle offre pour ce terrain a été formulée par de M. Boivin à un prix de 22 500 € en vue de la construction d'une habitation principale sur 2 ou 3 niveaux, pour un budget de 260 000 € (+ ou – 10 %).

La Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021 a émis un avis favorable pour retenir l'offre de M. Boivin dans la mesure où il s'agit d'établir une habitation principale.

La Ville ayant conclu un mandat de vente exclusif sur ce bien avec le site de ventes aux enchères, une commission de 6 000 € devra être versée à celui-ci. L'offre de M. Boivin intégrant cette commission, le produit de la vente de ce terrain sera donc de 16 500 € pour la Ville.

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 6 janvier 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De céder à M. Yvonnick Boivin, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la dite parcelle d'une surface de 145 m² au prix de 22 500 €.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,
Didier LECHIEN.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

AFFAIRES GENERALES – Transfert amiable de propriété - rue Roger Vercel – Parcelles Section AO n° 688, 690 et 700

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Par délibération du 12 décembre 2003, le Conseil municipal avait classé, à la demande des riverains propriétaires, la rue Roger Vercel dans le domaine public communal après enquête publique.

Cette rue, ouverte à la circulation publique, n'avait cependant pas fait l'objet d'un transfert amiable de propriété entre la Ville et les propriétaires privés, permettant de les intégrer dans la voirie communale.

Ainsi, sur le cadastre, ces parcelles appartiennent toujours à l'association syndicale du lotissement domaine Eugénie. Cette association étant aujourd'hui dissoute, la propriété des parcelles en revient à chacun des propriétaires du lotissement.

Une délibération, en date du 27 novembre 2018, avait bien prévu une rétrocession au bénéfice de la Ville mais elle ne portait que sur la parcelle AO 700. Or, cette voie est composée de deux autres parcelles (AO 688 de 1 580 m² et AO 690 de 137 m²) qu'il convient de rétrocéder également.

*

* *

Vu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et aménagements du 17 février 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter le transfert amiable de propriété des trois parcelles susmentionnées (AO 688, 690 et 700) entre les propriétaires du lotissement et la commune de Dinan.
2. De classer ces trois parcelles dans le domaine public et de les intégrer dans la voirie communale.
3. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la Ville.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

RESSOURCES HUMAINES – Nomination d'assistants de prévention

Rapporteur : Didier LECHIEN

Les assistants de prévention ont pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Leurs missions s'articulent autour de :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par l'autorité territoriale.
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.
- L'observation des prescriptions législatives et réglementaires et la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail ouverts dans tous les services.
- La collaboration à la mise à jour du document unique en lien avec le conseiller de prévention.

Chaque assistant de prévention interviendra dans des services définis.

Pour assurer leurs fonctions, une décharge de deux jours par mois sera attribuée aux assistants de prévention.

La Ville de Dinan prévoit la désignation parmi ses agents de **6 assistants de prévention dont une coordinatrice au service des ressources humaines.**

Suite à la délibération du 16 février 2021, les agents désignés assistants de prévention bénéficieront d'une IFSE complémentaire de 50 € brut mensuel.

Une formation initiale obligatoire de 5 jours sera organisée en fin d'année 2021, puis une formation continue de deux jours, la 2ème année. Les années suivantes, une journée de formation sera dispensée.

Les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions seront les suivants : documentation, équipement bureautique, véhicule de service ou remboursement des frais de déplacements.

*

* *

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (articles 4, 34, 36, 40 et 46 notamment),

Vu le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié, relatif à l'Hygiène et à la Sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 4, 4-1 et 4-2,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

Vu la délibération du 16 février 2021 sur le RIFSEEP,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à nommer 6 assistants de prévention.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

RESSOURCES HUMAINES – Créations de postes

Rapporteur : Didier LECHIEN

Dans le cadre d'évolutions organisationnelles des services et/ou afin de permettre l'évolution professionnelle de certains agents, il est nécessaire de créer certains postes correspondant aux besoins suivants :

1. Création de postes liés à la promotion interne

Après présentation de leurs dossiers auprès du Président du Centre de Gestion par le biais de la promotion interne (procédure dérogatoire au principe du concours), la référente du secteur Musique au sein de la Bibliothèque municipale ainsi qu'un des cuisiniers de la cuisine centrale ont reçu un avis favorable pour accéder respectivement aux grades :

- d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B filière culturelle),
- d'agent de maîtrise (catégorie C+, filière technique).

Cette promotion, qui offre une meilleure adéquation entre le grade et les fonctions exercées, implique un changement de cadre d'emplois. Il est donc nécessaire de modifier les emplois existants en créant les grades listés ci-dessus. Les deux agents seront nommés au 1^{er} septembre 2021 avec période probatoire de 6 mois pour l'accès au grade d'assistant de conservation avant titularisation.

2. Créations de postes pour répondre aux besoins des services :

1) Création d'un poste de policier municipal

Le service de la Police municipale est actuellement composé d'un pôle « terrain » comprenant 5 agents brigadiers, deux agents de surveillance de la voie publique et d'un pôle « encadrement opérationnel » dont les postes sont répartis de la façon suivante :

- Un responsable de service : chef de service de Police municipale
- Un adjoint au chef de service : brigadier-chef principal, responsable du suivi opérationnel et administratif du service (suivi administratif du poste, des stagiaires, gestion de la fête foraine et des chiens dangereux...),
- Un responsable de l'encadrement des ASVP : brigadier-chef principal (gestion des plannings, formations, suivi du parc de véhicules et des missions funéraires...),
- Un responsable de l'encadrement des policiers : brigadier-chef principal (gestion des plannings, formations, armements, droits de circulation...).

Actuellement, la gestion du domaine public est assurée seule par le responsable de service. Or, cette compétence nécessite de déployer un des agents de PM déjà en poste qui deviendrait référent dans ce domaine et aurait, entre autres, en charge :

- La gestion du stationnement payant (hors parkings fermés).
- La gestion des droits de terrasses.
- L'organisation et la mise en sécurité des marchés divers et de la fête foraine.

Il convient par conséquent de créer un poste d'agent de police municipale « terrain » à temps complet sur le grade de gardien-brigadier (catégorie C, filière sécurité) qui viendra remplacer celui-ci au sein d'une des deux équipes. Le recrutement sera lancé pour une prise de poste au plus tôt au 1^{er} septembre.

2) Création d'un poste de gestionnaire Ressources Humaines

Le service Ressources Humaines gère actuellement le suivi du recrutement et de la carrière des 280 agents de la Ville de Dinan.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques, doublé du départ de l'agent en charge de la gestion des Ressources Humaines au sein du Centre Communal d'Action Sociale (120 agents), une réflexion a été engagée afin de permettre au CCAS d'avoir le concours des services supports de la Ville. Une mutualisation/mise à disposition du service du personnel sera ainsi formalisée par le biais d'une convention.

Cette évolution organisationnelle implique la création d'un poste d'assistant(e) ressources humaines à temps complet au sein des effectifs de la Ville et la suppression du poste existant au sein du CCAS.

Les principales missions exercées seront les suivantes :

- Préparation et mise en œuvre du calcul et l'exécution de la paie ;
- Gestion de la carrière d'un portefeuille de 120/160 agents permanents et contractuels non permanents et des indemnités des élus ;
- Accompagnement des agents, élus et services dans leurs démarches professionnelles.

Cet emploi pourra être pourvu sur les grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe (grades de catégorie C, filière administrative) et rédacteur (1^{er} grade de catégorie B, filière administrative).

La refacturation au CCAS sera annuelle et s'établira sur la base d'un ETP du service Ressources Humaines.

3) Création d'un poste d'acheteur public

Dans un contexte de développement de la fonction Achat et du besoin d'évaluer les demandes des services tout en contribuant à la performance des achats sur le plan qualitatif, économique, juridique et environnemental, le service des marchés publics a, depuis plus d'un an, bénéficié du concours d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

L'évaluation du service rendu sur cette période conforte la nécessité de pérenniser ce troisième poste au sein de l'équipe des marchés publics en ouvrant celui-ci de manière permanente à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ainsi au 1^{er} janvier prochain, le service Marchés publics serait organisé selon la répartition suivante :

- Un(e) responsable du service
- Un(e) acheteur(se) public
- Une assistante administrative (à 80 %)

Les missions principales de l'acheteur public seraient les suivantes :

- Conseil et assistance aux services prescripteurs dans l'évaluation et la définition du juste besoin
- Élaboration ou participation à l'élaboration des stratégies d'achats
- Mise en œuvre des procédures de marchés publics
- Pilotage et suivi de l'exécution des marchés

Cet emploi à temps complet serait ouvert sur le grade d'attaché (catégorie A, filière administrative).

Vu la spécificité du poste et la technicité requise, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par la voie contractuelle selon l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 84 pour une durée de trois ans. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux et devra justifier d'un diplôme type Master en management et gestion des administrations publiques et/ou droit et management public et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum douze mois sur un poste similaire.

3. Demande d'ouverture au recrutement contractuel du poste de coordinateur de projets – axe senior inclusions

Au sein de l'atelier du 5bis, la coordinatrice de projets a été affectée sur le poste de responsable du centre social, par mobilité interne. Un appel à candidatures avait été lancé en mai pour pourvoir son poste laissé vacant depuis le 15 avril. Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a cependant permis le recrutement par la voie titulaire.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser l'ouverture de cet emploi permanent au recrutement contractuel en utilisant l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 84 pour une durée déterminée de trois ans.

Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire des animateurs territoriaux et devra justifier d'un diplôme de type Bac+2 à Bac+4 du secteur animation, social, socio-éducatif et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum six mois sur un poste similaire.

*
* *

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer ces emplois en raison des motifs évoqués ci-dessus,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver la création de ces emplois permanents tels qu'ils sont présentés.
2. D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUINEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

DINAN AGGLOMERATION – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation de membres

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2020-061 en date du 27 juillet 2020, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- De créer la commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres.
- D'attribuer un siège de titulaire et un siège de suppléant à chaque commune membre de l'agglomération.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de désigner Didier DERU conseiller titulaire et Christiane SOQUET conseillère suppléante, comme membres de ladite commission.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Lechien', written in a cursive style. The signature starts with a large loop on the left and extends to the right with several strokes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 6 juillet

Sur convocation en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

DINAN AGGLOMERATION - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019

Rapporteur : Didier LECHIEN

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 6 février 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la présentation du rapport.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Lechien', written over a horizontal line.